Raufaste

Nom : ~~Raufaste~~

Prénoms : Lizier Surnom : ~~Tignebère~~

Numéro matricule du recrutement : 1576

Classe de mobilisation : 1896

ÉTAT CIVIL.

Né le 8 Juillet 1876, à Soueix, canton d'Oust, département de l'Ariège, résidant à Soueix, canton d'Oust, département de l'Ariège, profession de Cultivateur fils de Lizier Tignebère et de Carrère Brigitte, domiciliés à Soueix, canton d'Oust, département de l'Ariège

N° 109 de tirage dans le canton d'Oust

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils noirs
yeux gris, front couvert
nez droit, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 63 1/2 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 2 ; militaire (2). exercé

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon absent

Compris dans la 1e partie de la liste du recrutement cantonal (____e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Affecté au 59e Régt d'Infanterie. Mis en route isolément le 4 Novembre 1897. Arrivé au corps le dit jour. N° Mle 7782. Soldat de 2e classe.
Envoyé le 22 septembre 1900, en congé, en attendant son passage dans la réserve. — Certificat de bonne conduite : « Accordé ».

Décédé à Marseille (groupe scolaire d'Avene) le 6 Octobre 1914 étant en activité de service.
Payé le 23 mars 1915 par le Dépôt du 83e et à titre de secours immédiat la somme de Cent cinquante francs à la veuve de l'intéressé.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er 8bre 1900

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	59e Régiment d'Infanterie	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Régt d'Infie de St Gaudens	~~5323~~
	Régt d'Infie de Foix	~~5813~~
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	136e Regt Tal d'infterie	~~16177~~

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Désaffecté au profit du 59e le 15 Juillet 1910 (Rectificatif du 22 février 1910 à l'état des circonscriptions de réserve du 26 Juin 1909.)

A accompli une 1re période d'exercices dans le 83e Régiment d'Infanterie du 24 Août au 20 Septembre 1903
~~A accompli une~~ Dispensé de sa 2e période d'exercices ~~dans l~~ en 1906 (soutien de famille) ~~du~~ ~~au~~

Passé dans l'armée territoriale le

Numéro au contrôle spécial du recrutement. ~~813~~ ~~123~~

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Rappelé à l'activité par le Décret de Mob. gén. du 1er Août 1914. Arrivé au corps le 3 Août 1914 et Soldat de 2e classe le dit jour.
signalé décédé avec du Ministre du 19 Août 1917 C.T. 5127

Campagnes : Contre l'Allemagne du 3 Août au 6 8bre 1914

A accompli une période d'exercices dans le 136 Regt Tl d'Infie du 11 au 19 Avril 1912

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

~~698~~

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1.9bre 1900	1.9bre 1910	~~1.9bre 1916~~ 1.8bre 1917	~~1.9bre 1922~~ 1.8bre 1924

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)